



ARC CLUB STE CROIX-EN-PLAINE

A le plaisir de vous inviter à son concours

Affiliation FFTA
n° 0668173

CONCOURS 2 × 18 M — SÉLECTIF DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2026

HORAIRES — DIMANCHE MATIN	INFORMATIONS PRATIQUES
08 h 00 — Greffe et contrôle du matériel 08 h 30 — Entraînement sur cible à 18 m 09 h 00 — Début des tirs	Lieu : 5 rue Saint-Exupéry, 68127 Sainte-Croix-en-Plaine Entraînement : 3 volées d'échauffement. Tenue selon le règlement FFTA en vigueur. Chaussures de sport obligatoires.
HORAIRES — DIMANCHE APRÈS-MIDI	BLASONS, TARIFS ET ARBITRAGE
13 h 00 — Greffe et contrôle du matériel 13 h 30 — Entraînement sur cible à 18 m 14 h 00 — Début des tirs	Blasons selon le règlement en vigueur. Possibilité de trispots verticaux pour les arcs CL/CO/BB (U18 à S3), sur demande. Jeune (U) : 9 · / 2 départs : 16 · Adulte (S) : 10 · / 2 départs : 18 · Arbitres désignés par le CRTA Grand-Est.

Boissons et collations seront proposées. Une formule petit-déjeuner sera à votre disposition.	INSCRIPTIONS AVANT LE 8 NOVEMBRE 2026 Bulletin à retourner à : Jézabel Ougier, 5 rue de la Gravière, 68125 Houssen Email : arcclubsaintecroix@gmail.com Tél. : 07 61 77 71 31	Moyens de paiement : Chèque, espèces ou virement. Chèques à l'ordre de L'ARC-CLUB STE CROIX EN PLAINE.
---	---	--

Espérant vous voir nombreux à cette compétition, recevez nos salutations sportives !

Le club se réserve le droit d'annuler la compétition si le nombre de compétiteurs n'est pas suffisant.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Concours 2 × 18 m sélectif — Dimanche 15 novembre 2026

Nom du club :

Nom et téléphone du responsable d'inscription :

Nom – prénom	N° licence	Catégorie / arme	Trisports	Nombre de départs

À retourner avant le 8 novembre 2026

Adresse : Jézabel Ougier, 5 rue de la Gravière, 68125 Houssen

Email : arcclubsaintecroix@gmail.com

Téléphone : 07 61 77 71 31

Paiement accepté : chèque, espèces ou virement. Chèques à l'ordre de L'ARC-CLUB STE CROIX EN PLAINE.

Boissons, collations et formule petit-déjeuner proposées sur place.

Tenue conforme au règlement FFTA en vigueur — chaussures de sport obligatoires.